

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2026

**DELIBERATION N°CD2026-
02/3/13
DOSSIER N°7323**

**PLAN DÉPARTEMENTAL D'ATTRACTIVITÉ SANTÉ " AVEC
NOUS, DITES...23 !" - MODIFICATION DES MODALITÉS DE
VERSEMENT DE L'AIDE AU STAGE**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Marinette JOUANNETAUD à Mary-Line GEOFFRE
Jean-Jacques LOZACH à Eric BODEAU
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : Mme Laurence CHEVREUX

**OBJET : PLAN DÉPARTEMENTAL D'ATTRACTIVITÉ SANTÉ " AVEC NOUS,
DITES...23 !" - MODIFICATION DES MODALITÉS DE VERSEMENT DE
L'AIDE AU STAGE**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3211-1 ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
VU la délibération n°CD2024-10/3/1 de l'Assemblée Départementale du 11/10/2024 approuvant le plan d'action et le nouveau règlement d'aides du Plan Départemental d'Attractivité Santé (PDAS) « Avec nous, dites 23... ! » qui se substitue au plan Santé « Dites 23... ! » ;
VU les délibérations n°CD2025-03/3/12 de l'Assemblée Départementale du 07/03/2025 et n°CD2025-07/3/29 de l'Assemblée Départementale du 04/07/2025 approuvant les ajustements et les modifications du*

*guide des aides et adoptant les conventions attributives d'aides du PDAS ;
VU le rapport CD2026-02/3/13 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,*

DÉCIDE,

- d'approuver la modification de la fiche-action 1.6 « Soutenir financièrement les étudiants lors de leur stage » du règlement d'attribution des aides départementales dans le cadre du Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites...23! » adopté le 11 octobre 2024, comme suit :

Modalité de versement de l'aide (§ 6)

- Pour les étudiants hébergés, hors mise à disposition gratuite de logement :
L'aide départementale sera versée mensuellement à terme échu et sur présentation des pièces suivantes :
 - Convention d'attribution signée
 - Attestation de réalisation de stage remplie et signée par le maître de stage en fin de stage
 - Quittance de loyer, facture ou tout autre justificatif permettant de constater le paiement d'un loyer par le bénéficiaire.
- Pour les étudiants logés dans un logement appartenant à une commune ou une intercommunalité
L'aide départementale sera versée mensuellement à terme échu à la Commune ou à l'Intercommunalité et sur présentation des pièces suivantes :
 - Convention d'attribution tripartite signée
 - Attestation de réalisation de stage remplie et signée par le maître de stage en fin de stage
 - Quittance de loyer, facture ou tout autre justificatif permettant de constater le paiement d'un loyer par le bénéficiaire.

Cette modification est applicable dès l'entrée en vigueur de la présente délibération.

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour l'ensemble des décisions

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET